



Rencontre avec le Conseiller social du Ministre des finances et des comptes publics le 17 juin 2014 Avancées obtenues dans le cadre du PSD

Au lendemain de la rencontre quadripartite entre les organisations syndicales, les fédérations, la direction générale des douanes et le Ministre sur le Projet stratégique douanier, la fédération CGC des Cadres des Finances a été reçue par le Conseiller Social de M. Sapin, M. Harold Huwart. L'occasion pour CGC-Douanes de demander des précisions et donner son sentiment sur les avancées obtenues.

Interrogations mais satisfaction partielle sur les avancées obtenues

CGC-Douanes a salué les concessions faites par le Ministre des finances et des comptes publics sur la baisse du rythme de la réduction des effectifs et sur les principales mesures décidées lors de cette rencontre. Parmi celles-ci **l'assouplissement de la reconfiguration de l'organisation entre DI et DR et le maintien des CROC en remplacement des CIPC.**

Nous avons indiqué que, ces mesures vont permettre aux agents occupant des fonctions d'audit (SRA), d'enquête (SRE), de ciblage (CROC) de pouvoir rester dans leurs actuelles fonctions, ce qui est fondamental pour dissiper de nombreuses inquiétudes. En outre, elles permettraient de conserver des **débouchés de carrière satisfaisants pour les chefs de pôles** que sont les chefs de POC et de PAE ou **les chefs de structures régionales** (IR ou IP1 notamment comme chefs de SRE). Elles offrent également la possibilité de maintenir des **fonctions suffisamment étoffées pour justifier des emplois de directeur régional** à la tête des circonscriptions régionales.

Pour autant, nous avons indiqué qu'il nous semble que la pierre d'achoppement du PSD tenait peut être davantage à **la réduction du format des services de terrain** que sont les **brigades de surveillance et les bureaux de douane** et qui sont les grands oubliés de ces concessions. Il nous semble en effet que l'interrégionalisation de certaines fonctions d'audit, d'enquête ou de ciblage était moins préjudiciable que la fusion de certaines brigades ou le dépouillement des bureaux d'un certain nombre de leurs fonctions essentielles de service public de proximité. Parmi ceux-ci, on peut citer **la gestion et le contrôle de la TSVR, des tabacs et de la fiscalité énergétique.**

Ces services nécessitent en effet une proximité avec les usagers ou les « infracteurs » au moins tant que l'informatisation n'aura pas permis de dématérialiser un certain nombre de processus. Et une fois cette dématérialisation effectuée, le contrôle des produits pétroliers, des tabacs ou de la TSVR nécessitera toujours de rester relativement proches des opérateurs sous peine de perdre en efficacité des contrôles. Il est vrai que des interrégions ont d'ores et déjà centralisé ce type de services mais ce schéma n'est pas transposable à toutes les directions. Il varie en fonction de l'implantation des opérateurs, de leur nombre, de leur concentration et des facilités de déplacement des agents.

Le conseiller social du ministre des finances et des comptes publics a indiqué que le **gel de l'organisation des DI/DR n'impliquait pas l'absence d'évolutions pour rapprocher certains services d'enquête ou d'audit** qui se justifieraient d'un point de vue géographique ou fonctionnel. Il s'agirait selon lui d'améliorer la coordination ou la mutualisation de ces services sans faire évoluer les structures. Selon CGC-Douanes, cela supposera de trouver des solutions réellement innovantes en matière de pilotage de structures qui se seront rapprochées. Le conseiller ministériel a également souligné que, selon lui, les bureaux et les brigades n'étaient pas menacés, **seules certaines structures qui ne seraient plus viables du fait d'un effectif très faible pourraient disparaître**. CGC-Douanes craint à ce titre un retour à une politique de disparition des effectifs « au fil de l'eau », méthode qui amène à réduire petit à petit le nombre d'agents jusqu'à ce que le service soit considéré comme non viable, ce que le PSD avait justement pour but d'éviter....

CGC-Douanes estime que le gel de la reconfiguration des DI/DR pourrait entraîner la suspension de certaines réformes prévues dans les bureaux. En effet, dans certaines directions, les locaux domaniaux des directions régionales qui devaient être désertées par les POC et PAE devaient accueillir les services tabacs ou TSVR régionalisés...

Les directions régionales devraient cependant évoluer puisque le ministre a maintenu le principe de la rationalisation des fonctions « support ». Quels services sont concernés par ces fonctions support : s'agit-il des recettes régionales dont le sort paraît scellé depuis longtemps ? S'agit-il des services généraux qui montrent tous les jours leur utilité par leur souplesse pour traiter un nombre de questions extrêmement variées qui se posent au niveau des directions ? S'agit-il des services contentieux qui, de manière étonnante, ne sont pas cités par le Ministre – alors même que l'attention de la directrice générale des douanes a été appelée au cours du mois d'avril sur le maintien de structures contentieuses locales - aux côtés des CROC ou des SRE et qui croulent sous les dossiers ? Selon CGC-Douanes, il paraît difficile d'interrégionaliser ces derniers services qui sont indispensables au sein de directions opérationnelles.

Dans tous les cas, le conseiller social a souligné que la réforme serait extrêmement progressive et qu'elle ne concernerait finalement qu'un nombre restreint d'agents.

Quels liens entre le PSD et la future revue des missions ?

Nous avons interrogé le conseiller sur la **future revue des missions de l'Etat**, projet lancé récemment par le Président de la République et le Premier ministre, et sur son éventuel lien avec le PSD s'agissant de la douane.

Selon le conseiller social, l'intérêt principal de cette revue des missions de l'Etat serait, pour le ministère, **d'affirmer clairement ses missions** (« graver dans les marbre les missions du ministère ») de façon à pouvoir défendre ses moyens s'agissant d'un ministère sur lequel portent énormément de contraintes en terme de réductions des moyens et des personnels. Ce sont en effet pas moins de 1,6 milliard d'euros d'économies supplémentaire pour l'Etat qui ont été présentées dans le cadre du collectif budgétaire présenté mercredi 11 juin en conseil des ministres. Outre l'Education nationale et la Défense, ce sont les Finances qui payent le plus lourd tribut à ces économies en termes d'annulations de crédit (150 millions d'euros pour Bercy). Il s'agirait donc de mettre en valeur l'importance des missions assurées par Bercy, ce que d'autres ministères auront peut être davantage de mal à matérialiser (exemple : la jeunesse et les sports...). Il a ajouté que le ministère avait dû faire face à des nouvelles missions qui se sont accumulées et pour lesquelles les structures n'ont pas suivi, ce qui nécessiterait des rééquilibrages en termes de charges de travail entre les agents et les services.

A la question de savoir si cela impliquait éventuellement de revenir sur le partage de compétences entre les directions (CGC-Douanes a notamment cité la perte d'une partie de sa compétence en matière de TVA au profit de la DGFiP), le conseiller social a indiqué que ce n'était pas le cas et qu'il n'était pas question de revenir sur les arbitrages effectués dans le cadre des PSD, exercices qui avaient été déjà assez difficiles comme cela à mener. Il ne s'agirait pas non plus, selon lui, de s'interroger sur une éventuelle privatisation ou externalisation de certaines missions aujourd'hui assurées par des agents du ministère.

Cette revue des missions reste donc pour nous un exercice très flou qui serait très général avant d'être décliné dans chaque direction.

Quel avenir pour le service TPL de Metz?

CGC-Douanes a interrogé le conseiller social sur l'avenir de l'écotaxe poids-lourds et du service TPL qui comprend près de 130 agents. Nous avons indiqué qu'une mission de l'Assemblée nationale s'était récemment déclarée favorable à sa mise en œuvre estimant que celle-ci était « écologiquement, économiquement et socialement utile ».

Le conseiller social du ministre des finances et des comptes publics n'a pas souhaité nous dévoiler la teneur des mesures qui seront prises mais nous a précisé que l'arbitrage serait rendu la semaine prochaine et que les agents de ce service seraient satisfaits. Il n'y a plus qu'à attendre...

Question sur l'absence de conseiller douanier auprès du ministre

En toute fin de rencontre, CGC-Douanes s'est étonné qu'il n'y ait plus, comme par le passé, de conseiller douanier auprès du Ministre en craignant que cela puisse être préjudiciable à l'intérêt que porterait Bercy à la douane. Le conseiller social nous a répondu qu'il avait été fait le choix de ne plus nommer de conseiller par direction pour gagner une certaine hauteur de vue qui dépasse les cadres directionnels.

Ainsi, il existe un conseiller social, un conseiller fiscal ou un conseiller budgétaire par exemple. Il a par ailleurs ajouté que la douane occupait, en ce moment, au sein du ministère, une place prépondérante dans les réflexions et qu'au regard du nombre d'agents qu'elle représentait, il souhaiterait pouvoir s'intéresser davantage aux autres directions qui ne bénéficient pas de la même « mise en lumière ».

Autres questions abordées par la fédération CGC des cadres des Finances

Le conseiller social a appelé notre attention sur la réforme de l'Etat qui a vu **réaffirmée l'importance de l'échelon départemental** et la nécessité de la présence de l'Etat au sein des départements. Il indique que cela convient bien au ministère des finances organisé selon ce schéma – mis à part la douane qui a une organisation atypique. Nous avons souligné que le discours du ministre n'excluait pas le cas de fermeture du dernier service douanier départemental puisque des mesures de reclassement automatique au sein de Bercy étaient prévues dans ce cadre, ce qui paraissait un peu antinomique avec l'objectif de conserver une forte présence de l'Etat dans chaque département.

Il est également revenu sur les défauts de la prime de fonction et de résultats (PFR) qui concerne bon nombre de directions au sein de Bercy (mais pas la douane) qui sera remplacée par la RIFSEEP. Cette prime devrait concerner à terme toutes les directions de Bercy et tous les grades. Désormais, ce ne sera plus la « performance individuelle » qui sera jugée mais la manière de servir ou l'engagement des agents.

CGC-Douanes se tient naturellement à votre disposition pour toute question ou renseignement sur les points traités lors de cette rencontre.

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

CGC-Douanes – Immeuble TURGOT – teledoc 909
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ Fonctions : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Coordonnées professionnelles :
Service : _____ Direction : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

5



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui analyse !